

Rougegoutte- Vescemont



**Histoire de l'église,
des origines à nos jours**

Chronique d'une restauration

par Guy Miclo

Dans le compte-rendu du mandat 1983-1989, l'accent avait déjà été mis sur le développement et la mise en valeur du patrimoine ; dans ce même document, qui dressait la liste des actions réalisées, il était précisé que le Conseil municipal s'engageait, de 1989 à 1995 «à faire fructifier les acquis et à maintenir dans un excellent état ce qui est commun», en stipulant que d'importants travaux seraient à exécuter pour l'aménagement de l'école, pour la réfection de la salle de la Cité, pour la réfection de l'ancienne école de garçons, bâtiment annexe à la mairie, et pour la réfection intérieure de l'église.

La genèse

Depuis quelques années déjà, la paroisse, par la voix de Georges Taverne, curé de Rougegoutte-Vescemont du 23 octobre 1977 au 3 septembre 1989, avait manifesté le désir de se séparer de la salle de la Cité, bâtiment paroissial acquis par Jean-Marie Pourchet le 2 février 1946 à la société Hartmann et aménagé essentiellement de 1955 à 1977 par André Bermont. Outre les aménagements indispensables, un fonctionnement coûteux ne permettait plus à la paroisse de conserver la propriété de ce bâtiment qui, tout en faisant partie du patrimoine de Rougegoutte, représentait une époque révolue.

Après un temps de réflexion et de nombreuses discussions, Georges Taverne, président de la Société Immobilière, convoque le 13 janvier 1988 une assemblée générale extraordinaire, réunion au cours de laquelle la vente de la salle de la Cité sera décidée pour la somme de 200.000 F. La vente comprend l'ensemble des immeubles par destination, et tous les meubles, objets et mobilier se trouvant dans le bâtiment.

Comme une vie associative fort active existe sur le territoire de la commune depuis de nombreuses années déjà, la disparition de l'unique salle des Fêtes du village perturberait gravement les associations et l'esprit même de la commune, qui se porte acquéreur de cette salle par délibération en date du 29 janvier 1988. Et, dans le souci de la conservation du patrimoine et de son embellissement, il est proposé à la paroisse que l'argent de cet achat (200.000 F) soit converti dans l'obligation pour la commune de Rougegoutte de réaliser un certain nombre de travaux de réfection intérieure de l'église. Mais cette réfection intérieure ne se limitait pas à celle des peintures ! Plusieurs problèmes, en effet, se posaient depuis de nombreuses années, entre autres la lutte contre l'humidité, le chauffage, bouche béante qui salissait, les vitraux du choeur qui avaient été obturés, les boiseries en chêne qui avaient été peintes, etc, etc.

Le 16 juin 1988, devant maître Jean Trouillat, notaire à Rougegoutte, la commune de Rougegoutte achète donc la salle de la Cité à la paroisse au prix de 200.000 F. L'acte signé précise que cette «somme a été convertie, d'un commun accord entre les parties, en obligation, pour la commune de Rougegoutte, acquéreur, de réaliser un certain nombre de travaux de réfection intérieure de l'église de Rougegoutte. Les travaux devaient être effectués au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la signature de l'acte».

*

La création de la commission mixte

Dans le souci de réussir cette opération délicate de rénovation, sur laquelle il est toujours possible d'achopper, pour que donc la réalisation finale soit autant que faire se peut de

qualité et pour assurer réflexion et concertation, il fallait mettre en place un plan d'action et créer une commission mixte chargée de préparer et de suivre de façon permanente les travaux à exécuter.

Cette idée acceptée par les deux parties concernées, la commune de Rougegoutte et la paroisse représentée alors par Georges Taverne, le conseil municipal de Rougegoutte, par délibération en date du 29 janvier 1988 et du 17 mars 1989 nomme les conseillers qui siègeront, pour moitié, au sein de cette commission mixte ; parallèlement, le curé désigne des personnes de la paroisse de Rougegoutte-Vescemont pour constituer la deuxième moitié.

Cette commission créée, le maire de Rougegoutte sollicite alors les services de l'architecte des Bâtiments de France, Monsieur Dominique Boilley, alors en poste à Belfort, et l'aide de Monsieur Michel Barçon, responsable de l'art sacré dans les diocèses de Besançon et Belfort-Montbéliard. Ainsi, Messieurs Barçon et Boilley participeront-ils à tous les travaux de préparation et d'exécution dans les domaines de compétence de cette commission mixte qui reconnaît la qualité de leurs interventions et leur esprit d'ouverture ; parfaitement intégrés à l'équipe, ils ont indéniablement contribué à la réussite de cette opération.

Avec l'accord de la commission, le maire de Rougegoutte fait encore appel à deux autres personnes : François Liebelin et Agnès Descamps. François Liebelin, éminent historien, mémoire vivante de Rougegoutte et de tout le pays sous-vosgien, s'efforce de développer une prise de conscience afin que l'homme, occupé dans son présent, ne se coupe pas des racines qui lui permettent aujourd'hui de vivre. Il mettra toujours ses connaissances au service de ceux qui sont amenés, par leurs fonctions, à décider, et il enrichira les esprits de tous ceux qui, avides de savoir, s'intéressent à l'histoire locale, tant par ses écrits dans cette plaquette sur l'histoire de l'église de Rougegoutte que par ses conférences.

Agnès Descamps, artiste plasticienne de profession, a ancré sa vie dans la conception et la création ; pourquoi ne pas demander conseils et aides à cette artiste au talent confirmé ? Avec un style très personnel, des convictions fortes, le souffle d'une jeunesse sensible et fertile, c'est le souffle de l'imaginaire et de la poésie. C'était donc une chance de plus au service de l'art ; une commune a en effet beaucoup à gagner aussi au développement de l'art dans la Cité où, jour après jour, on appréhendera mieux le beau qui générera le beau. Ainsi, outre tous ses conseils précieux pour la coloration des murs aura-t-elle exécuté six bas-reliefs, posés le 9 septembre 1991 ; elle travaille encore à la réalisation de deux toiles de 1,95 x 1,30 m., nommés l'un *Resurrexit* et l'autre *Rosa Mystica*, lesquelles surplomberont les deux autels latéraux. L'art qui nous incite à l'interrogation -car souvent il nous interpelle- nous permet de porter sur les choses un regard neuf.

Il faut noter enfin qu'à trois reprises, le maire de Rougegoutte, dans un souci de communication et d'information, rendant compte publiquement des travaux en voie de réalisation ou d'achèvement (28 octobre et 1er novembre 1990, 19 mai 1991), a signifié que cette commission mixte restait ouverte à tous ceux qui souhaitaient participer activement à cette entreprise.

Ainsi pouvons-nous à présent citer les noms des personnes agissant ès-qualité et qui ont participé aux réunions de cette commission mixte :

- Pour le Conseil municipal :

- Guy Miclo, maire
- Alphonsine Champonnois, premier adjoint
- Gérard Petitjean, 2e adjoint
- Michel Schwalm, 3e adjoint
- Inès Briot
- Françoise Bringout
- Raymond Schwalm
- Raymond Viennot
- Hervé Crelier (commission des travaux)

- Pour la paroisse :

- Jean Devillers (décédé le 7 mai 1991), curé de Rougegoutte-Vescemont
- Marie-Claire Bossez
- Joseph Canal

- Célestin Grevillot
- Henri Kibler
- Maurice Monnier
- Pierre Perrez
- Louis Perrod
- Henri Schwalm
- membres associés
 - Michel Barçon
 - Dominique Boilley
 - Christophe Cousin
 - Agnès Descamps
 - François Liebelin

*

Les travaux de la commission mixte

Depuis 1988, cette commission s'est réunie 19 fois ; les membres se sont exprimés ; concertation et réflexion ont conduit à des décisions. Que chaque membre qui porte, avec l'ensemble de la commission, devant l'histoire, la responsabilité de cette rénovation, soit vivement remercié pour le travail accompli et la qualité des relations qui ont permis une telle réalisation.

Réunie donc à maintes reprises, cette commission a réfléchi, a consulté des entreprises spécialisées, a écouté des professionnels et a fait des choix. Ainsi un plan d'action fut-il adopté :

- 1 Isolation thermique de la voûte
- 2 Réfection du chauffage
- 3 Traitement de l'humidité
- 4 Démolition des enduits salpêtrés du soubassement et remplacement de ce socle rapporté par un crépi neutralisant *hydroment*.
- 5 Décapage des boiseries en chêne du chœur.
- 6 Ouverture des vitraux du chœur.
- 7 Recherche des vitraux du chœur déposés en 1967 ; devis et dossier pour remise en place.
- 8 Recherche des anciennes toiles du chemin de croix et restauration.
- 9 Electricité, lustres, sonorisation.
- 10 Etanchéité des vitraux de la nef : intérieur et extérieur.
- 11 Peinture.
- 12 Vitrification des sols.
- 13 Nettoyage des bancs et application de teinte.
- 14 Décoration et mise en place du mobilier.

Certes, d'aucuns le savent déjà, il faut aussi souligner fortement que de nombreux bénévoles sont venus en 1990 et 1991 travailler à cette restauration, et **grâce à ce bénévolat, ce sont des centaines de milliers de francs** qui n'ont pas été déboursés ; les citer tous sans omettre un seul nom serait impossible car c'est **plus d'une centaine de personnes** qui à un moment ou à un autre sont venues offrir leurs services et effectuer quelques heures ou de nombreuses heures ou encore travailler plusieurs jours et à différentes reprises ; que chacun soit très sincèrement remercié, y-compris ceux qui auraient souhaité pouvoir le faire et qui, pour diverses raisons, ne l'ont pu ou ne l'ont su !

*

La maîtrise d'ouvrage de cette rénovation : la commune

Par délibération en date du 2 septembre 1989, le conseil municipal, en accord avec la paroisse, a décidé que la commune prendrait la maîtrise d'ouvrage de la totalité de cette opération de réfection intérieure de l'église, ce qui signifie, entre autres, que presque toutes les factures ont été honorées par la commune ; la paroisse remboursera les sommes avancées par la commune selon la convention établie.

En effet, la mise en valeur du patrimoine implique une responsabilité des élus qui doivent, en s'entourant de toutes les compétences, comme l'artiste, devenir des éclaireurs afin de donner, à la commune, le souffle, donc la vie, l'espace de respiration nécessaire au mieux-être des personnes qui la composent, après avoir su, bien sûr, discerner leurs aspirations.

Outre le fait qu'une commune peut, aujourd'hui, financer des travaux intérieurs dans une église, il ne s'agissait pas, lors de cette opération de rénovation, de se substituer à la paroisse ; il ne s'agit pas non plus d'un transfert de charges puisque la paroisse rembourse, par convention, les sommes avancées par la commune ; il s'agissait, en prenant la maîtrise d'ouvrage sur la totalité de cette opération de rénovation :

- 1 d'assurer une continuité dans le déroulement des travaux ;
- 2 de pouvoir s'entourer de toutes les compétences possibles
- 3 d'éviter ainsi des erreurs dans la réalisation
- 4 d'alléger la facture finale puisque la commune récupère la T.V.A. deux ans après le paiement des factures ; il est à noter en effet que tous ces travaux auront été exécutés bien sûr sans aucune subvention.

*

Le déroulement des travaux

L'isolation thermique de la voûte

Les réflexions, discussions, consultations ont établi le fait que, dans le cadre de la lutte contre l'humidité, afin d'éviter les ponts thermiques et d'améliorer l'acoustique, il convenait d'isoler la voûte.

L'entreprise Barat-Isolation, 31 ter rue A. Briand, 70300 Saint-Sauveur, a exécuté ces travaux selon un devis du 26 juillet 1989.

L'entreprise a procédé, par les combles, à l'épandage sur le plâtre de ouate de cellulose sur 25 cm d'épaisseur et a vaporisé du silicate sur cet ensemble constitué afin d'en assurer le maintien parfait sur la totalité de cette voûte.

Coût total : 46.149,63 F.T.T.C.

La réfection du chauffage

Quand, en 1967, les peintures avaient été réalisées, l'ancien chauffage au coke existait encore ; tombé en panne quelque temps plus tard, il avait alors été remplacé par un chauffage à air pulsé dont la bouche d'expulsion se trouvait au-dessus de l'autel latéral gauche ; au fil des ans, ce chauffage s'est avéré salissant, mal adapté et inefficace contre l'humidité ; d'autre part, certaines réparations auraient dû être effectuées sur des éléments qui avaient vieilli ; il a donc été

décidé d'installer un nouveau chauffage qui assure +16° par un froid extérieur de -14° avec un générateur d'une puissance de 174 KW.

La diffusion de l'air chaud et la reprise d'air s'effectuent par les bouches et les gaines souterraines construites en 1932 et qui, bien que conservées, n'étaient plus utilisées depuis 1968, date de la mise en place du chauffage à air pulsé.

L'entreprise Jung et Cie, 67400 Illkirch-Graffenstaden, a été retenue et a procédé à l'installation de ce chauffage selon le devis établi le 4 août 1989. L'évacuation des produits de combustion s'effectue par l'ancienne cheminée qui a été préférée parce qu'elle débouche au faite du toit de la nef.

Le générateur est équipé du brûleur Monarch qui existait sur l'ancienne chaudière et qui a été réutilisé en attendant une alimentation au gaz qui arrive, depuis 1991, au pied du mur de la chaufferie.

Le filtrage de l'air est assuré par un caisson monté au départ du générateur comprenant des cellules à médias jetables ; il existe également une prise d'air frais extérieure permettant le renouvellement de l'air.

La régulation de la température est assurée par un système électronique, complété par un thermostat permettant de maintenir une température de 6 à 7°. Une horloge automatique permet la mise en marche de l'installation à des heures fixées.

Ainsi en hiver avec de l'air chaud et en été avec de l'air frais, cette installation permet régulièrement un brassage de l'air de l'ensemble du volume, évitant l'humidité.

La consommation horaire de l'installation est de 1,6 KW d'énergie électrique et de 22 litres de fuel domestique. Un contrat d'entretien qui comprend la révision complète de l'installation a été signé avec l'entreprise Jung pour 1.034 F. par an.

Coût total : 122.127 F.T.T.C.

Travaux de maçonnerie : aménagement de la chaufferie

Préalablement à la mise en place de ce nouveau chauffage, il a fallu exécuter des travaux de démolition et d'aménagement de la nouvelle chaufferie ; après consultations, l'entreprise Jean Spertini de Vescemont a été retenue.

Pour réaliser cette opération, l'église a été fermée une première fois du 1er janvier 1990 au dimanche 21 janvier 1990. L'entreprise Spertini est entrée dans les lieux le mardi 2 janvier 1990 et l'entreprise Jung le lundi 8 janvier 1990. Le vendredi 19 janvier à 17 h. on a procédé à la mise en route du nouveau chauffage.

Coût total : 12.607,89 F.T.T.C.

Traitement de l'humidité

Afin d'éliminer totalement les remontées capillaires de façon à garantir une parfaite tenue des peintures, la commission a examiné plusieurs propositions de différentes entreprises et a fait procéder à divers diagnostics. Après discussions, il a été décidé de confier à la société GECO, 6 rue de Rome à Strasbourg, les traitements à opérer pour supprimer l'humidité des murs.

Ainsi avons-nous mis en place et scellé dans un mur, le 26 juillet 1990, un appareil appelé "Mur-Tronic", type T3 ; cet appareil est constitué d'un dispositif électronique créant un contrechamp électromagnétique inversant la polarité de tous les murs, y compris les murs de refend situés dans le périmètre d'action de l'appareil. Cette intervention repousse les molécules d'eau dans le sol et l'humidité ne peut plus remonter dans les murs.

Coût de l'appareil : 76.200,50 F.T.T.C.

Avant d'acheter cet appareil et afin d'être certains du résultat, nous avons d'abord opté pour une location d'une année, location déductible du prix d'achat de l'appareil, si après analyses régulières et concluantes, il était décidé de l'acquérir.

Coût de la location : 7.116 F.T.T.C.

Après les dernières mesures de contrôle effectuées au cours du mois de juin 1991, il a été constaté que l'humidité avait atteint des taux normaux capables d'assurer la préservation des travaux de restauration. En conséquence, il a été décidé d'acquérir l'appareil Mur-Tronic T3 au prix indiqué ci-dessus. La garantie de l'appareil, qui inclut une garantie des peintures, porte sur une période de dix ans, pour une durée de vie potentielle supérieure à 40 ans. Les communes, qui se doivent d'assurer la salubrité du bâtiment, prendront intégralement cet appareil à leur charge.

Démolition des enduits salpêtrés du soubassement

L'achat de l'appareil Mur-Tronic T3 certes ne pouvait agir sur le soubassement salpêtré et gorgé de sels minéraux, lesquels empêchent toute application de peinture. Il a donc été décidé de piquer les enduits dégradés et salpêtrés des zones affectées et de gratter les joints. On fit ensuite appliquer un enduit comprenant l'additif traitant Hydroment, neutralisant les sels contenus dans la maçonnerie depuis des décennies en les empêchant de réapparaître en surface après réfection des murs. Cet enduit est un enduit minéral et respirant ; il présente le même fini qu'un enduit traditionnel tout en offrant une neutralisation sur 2 à 3 cm. en moyenne, et il doit recevoir par la suite une peinture minérale. La société GECO a fait intervenir un crépisseur habitué à manier ce produit de consistance crémeuse.

Coût de l'opération : 42.873,90 F.T.T.C.

Il a fallu alors procéder à une deuxième fermeture de l'église, avec un déménagement le 11 novembre 1990 après midi, début des travaux le lundi 12 novembre, nettoyage du bâtiment le 28 novembre 1990 et réouverture de l'église le dimanche 2 décembre 1990.

Décapage des boiseries en chêne du chœur

Profitant de cette deuxième fermeture de l'église, il a été décidé de décaper les boiseries en chêne du chœur, qui avaient été peintes en 1967. Préalablement, nous étions entrés en relation avec l'entreprise de menuiserie-ébénisterie Besançon, 1 rue Gabriel Vicaire à Belfort, qui nous a prodigué les conseils et fourni les produits nécessaires.

Plus de trente hommes de Rougegoutte et de Vescemont ont répondu à l'appel que nous avons lancé, et ils ont travaillé sans relâche du jeudi 15 au mardi 27 novembre 1991 sous la direction de Jean Devillers qui, à peine sorti de l'hôpital où il avait été opéré, a été présent tous les jours sur ce chantier. L'ensemble des travaux a été exécuté à sec.

Coût des fournitures : 2.304,69 F.T.T.C.

Grâce à ce bénévolat remarquable, ce sont des milliers de francs qui ont été économisés. Que chacun en soit remercié !

Ouverture des baies du chœur

Toujours à l'occasion de cette deuxième fermeture de l'église, du dimanche 11 novembre au dimanche 2 décembre 1990, il a été procédé, conformément à une décision de la commission mixte, à la réouverture des deux baies du chœur, fermées en 1967 avec des briques de 5 cm. d'épaisseur placées devant les vitraux qui étaient restés en place.

Après consultation, l'entreprise Chapuis Frères, de Vescemont, a été retenue pour l'exécution de ces travaux. Nous leur avons également demandé (travaux hors-devis) de créer deux niches à l'emplacement des deux anciennes portes latérales de l'église, découvertes lors de la démolition du soubassement salpêtré ; nous avons pensé en effet qu'il était important pour des

raisons d'architecture et pour des raisons historiques de restaurer ces deux anciennes portes latérales.

Coût total de l'intervention : 10.306,34 F.T.T.C.

Profitant de leur présence et de leurs échafaudages, nous leur avons demandé de nettoyer les vitraux de la nef salis par la suie de l'ancien chauffage. Au bas de la facture, l'entreprise Chapuis a porté la mention suivante : «En remerciement de la confiance que vous nous faites et pour le plaisir que nous avons eu de travailler dans l'église de votre paroisse, le nettoyage de tous les vitraux a été effectué gratuitement par l'entreprise». Merci !

Recherche des vitraux du chœur déposés en 1967

Afin de recréer l'unité initiale entre les dix vitraux de la nef et les deux baies du chœur dont nous venions de procéder à la réouverture, nous avons recherché les quatre petits vitraux du chœur déposés en 1967 et remplacés alors par quatre baies en verre blanc. Nous avons retrouvé ces quatre éléments dans le grenier de la cure et nous avons demandé des devis pour procéder à une restauration.

1 L'atelier Parot, 20 rue de l'Égalité à Dijon, a assemblé et reconstitué sur une table lumineuse, toutes les baies, et dénombré les verres cassés et les parties manquantes, pour parvenir à cette conclusion : «la restauration est possible. L'état des peintures sur verre est parfait, et l'esthétique des compositions agréable». Le devis se montait à 17.895 F pour la baie du saint curé d'Ars, à 17.705 F pour la baie de sainte Philomène, à 24.319 F pour la baie de saint Jean-Baptiste, et à 13.280 F pour la baie de sainte Elisabeth. Il convient d'ajouter à ces sommes les frais de pose.

Coût total de l'opération : 100.471,67 F.T.T.C.

2 Madame Cartignes, à Fondremand, 70190 Rioz, a établi pour le même travail un devis s'élevant à 160.513 F.T.T.C.

La commission mixte a décidé de surseoir à cette opération et de présenter, en relation avec Monsieur Christophe Cousin, conservateur du Musée de Belfort, un dossier à la Direction régionale des Affaires culturelles de Franche-Comté. Par lettre de Monsieur le Directeur régional des Affaires culturelles, nous avons été informés que cette opération était susceptible de bénéficier d'une aide financière au titre de la politique "Patrimoine rural non protégé", mais pas avant 1993. A titre indicatif, pour 1991, le taux de subvention est de 15% H.T.. Nous gardons donc ce dossier en instance jusqu'en 1993.

Pour le remplacement de ces baies en verre blanc, une deuxième solution consistait à fabriquer des vitreries simples, à l'image des fonds de géométrie des autres vitraux avec une coloration pastel, pour un coût de 65.590,16 F.T.T.C. La commission a écarté cette solution afin de pouvoir un jour retrouver avec l'ensemble des vitraux de style fin XIXe, une unité complète et intéressante.

Recherche des anciennes toiles du chemin de croix

Lors des discussions au sein de la commission mixte, nous avons appris qu'il existait d'anciennes toiles de chemin de croix qui avaient été retirées de l'église en 1931 et qui avaient été distribuées dans les années 1948-1950.

A la suite des appels lancés, nous avons retrouvé sept toiles et nous remercions les familles qui ont accepté de redonner à ces toiles leur destination première :

- Paul et Pierre Ruez, de Vescemont
- Germaine et Célestin Grevillot
- Jeanne Milliot
- Irène Vendrely (deux toiles)
- Madeleine Py
- Eugénie et Henri Schwalm

Des recherches furent effectuées afin de dater ces toiles : elles furent achetées en 1840 ; elles ont donc figuré dans cette église de 1840 à 1931.

Il fallut bien sûr les rénover. L'une, déchirée, a été restaurée par le peintre Demeusy pour 4.500 F.T.T.C. Les six autres ont été nettoyées gracieusement par M. Cousin, conservateur des Musées de Belfort. Les sept encadrements ont coûté 3.675 F.T.T.C.

La troisième fermeture de l'église : quelques dates

Après la première fermeture pour l'installation du chauffage, la seconde pour les travaux de maçonnerie dans la nef, la réouverture des baies du chœur et le décapage des boiseries, il a fallu procéder à une troisième et dernière fermeture pour achever les travaux.

Fermeture le dimanche 19 mai 1991 après l'office de Pentecôte

Déménagement le lundi 20 mai 1991 après-midi

Mardi 21 mai 1991 : arrivée de l'entreprise Frotey, pour les travaux d'électricité

Mardi 28 mai 1991 : arrivée de l'entreprise Roland Nonnotte, de Besançon, pour les travaux de peinture.

Mercredi 5 juin 1991 : enlèvement des bancs, déposés à l'usine Reydel, travail exécuté par de nombreux bénévoles de Rougegoutte et Vescemont

Vendredi 19 juillet 1991 : fin des peintures du chœur et de la nef

Samedi 20 juillet 1991 : récupération du tableau de saint Georges à la cure

Lundi 22 juillet 1991 : début des travaux pour l'étanchéité des vitraux ; ponçage et vitrification des parquets qui supportent les bancs, achevés le 26 juillet 1991

Mardi 23 juillet 1991 à 16 h. 10, soulèvement et éclatement de 2 m² de carrelage de l'allée principale de la nef ; ce phénomène reste encore inexpliqué.

Mercredi 31 juillet et jeudi 1^{er} août 1991 : application d'une teinte protectrice sur les bancs à l'usine Reydel

Du jeudi 1^{er} au samedi 3 août : remise en place des bancs à l'église

Vendredi 2 août 1991, 21 h 30, mise en place du tableau de saint Georges à la tribune ; 22 h 30, départ en vacances de l'entreprise Nonnotte

Dimanche 11 août 1991 : réouverture de l'église

Lundi 9 septembre 1991 : reprise des travaux de l'entreprise Nonnotte et début de la réfection des autels latéraux ; pose des bas-reliefs d'Agnès Descamps

Lundi 30 septembre 1991 et jours suivants : réfection des carrelages endommagés par l'entreprise "Carrelages comtois", de Montbéliard

Mercredi 2 octobre 1991 : fin de l'intervention de l'entreprise Nonnotte ; finition et pose des toiles et des statues avec de nombreux bénévoles, les entreprises Besançon (ébénisterie), Nonnotte et Frotey, et l'abbé Michel Barçon

Du jeudi 3 au samedi 5 octobre 1991 : préparation de l'exposition pour l'inauguration

Dimanche 6 octobre 1991 à 10 h. : inauguration

Electricité : remplacement des lustres, sonorisation

Avant d'exécuter les travaux de peinture, il convenait d'examiner les problèmes électriques, de procéder à certains encastrement et de travailler sur la sonorisation défectueuse. Après consultation de diverses entreprises, y compris d'une entreprise allemande, il a été décidé de confier l'ensemble des travaux à l'entreprise Prêtre-Frotey, 71 avenue Jean-Jaurès, Arc-les-Gray, qui a réalisé l'encastrement des alimentations, la suppression des hublots, la dépose des

colonnes H.P., le remplacement des toiles, la fourniture de deux colonnes supplémentaires H.P. Bouyer, la pose de trois micros Sennheiser, la fourniture et la pose, le 30 juillet 1991, de quatre lustres dans la nef (42.553,68 F.T.T.C.), l'éclairage par spots sous la tribune, la création de deux lustres à la tribune à l'aide des quatre anciens lustres de la nef, l'éclairage du porche et des panneaux d'affichage, l'éclairage du chœur, et l'éclairage intérieur du clocher, afin de pouvoir accéder aux cloches et faciliter la tâche de l'employé communal qui remonte l'horloge une fois par semaine.

Coût total : 87.999,97 F.T.T.C.

Étanchéité des vitraux

Toujours dans le souci d'assurer une parfaite tenue des peintures, nous avons demandé à l'entreprise Nonnotte d'assurer l'étanchéité des vitraux. L'entreprise a donc déposé les grilles de protection extérieures, qui ont été reprises et repeintes ; les doubles vitrages extérieurs : les cadres en bois ont été réparés, repeints, toutes les vitres enlevées et remplacées avec des joints étanches ; les vitraux ont été nettoyés à l'intérieur et à l'extérieur, et l'étanchéité a été refaite également.

Cette opération s'inscrit dans le programme général de l'entreprise Nonnotte, chargé de la réfection des peintures. Le coût de ces travaux, dont la facture ne nous est pas parvenue à l'heure où nous mettons sous presse, sera pris en charge par les communes tenues d'assurer l'étanchéité du bâtiment.

Peintures

Après de nombreux échanges et discussions sur les diverses qualités de peintures, après avis d'experts, après des recherches importantes, il a été décidé d'employer une peinture minérale, qui laisse respirer les murs et évite un empoussièrément rapide, et qui permettait aussi d'obtenir une garantie décennale. Après consultation, l'entreprise Roland Nonnotte, 24 chemin de Plainechaux à Besançon, a été retenue pour exécuter ces travaux.

Agnès Descamps a réalisé divers projets de coloration ; la commission mixte a retenu le parti de mettre des couleurs claires qui s'harmonisent avec délicatesse à celles des vitraux. Après de nombreux essais réalisés sur place, de concert avec Roland Nonnotte, Agnès Descamps, Michel Barçon, après réunion sur place de la commission, les couleurs actuelles ont été apposées afin de structurer, à notre sens, l'architecture de cet intérieur et donner une atmosphère chaleureuse.

L'entreprise Roland Nonnotte a ainsi séjourné plus de deux mois à Rougegoutte ; les ouvriers ont été logés au presbytère qui était sans occupant depuis le décès de Jean Devillers le 7 mai 1991. Le devis présenté le 22 juin 1990 a été accepté par la commission le 28 mars 1991.

Coût total : 322.822,08 F.T.T.C.

Profitant de leur présence à Rougegoutte, nous leur avons demandé d'exécuter quelques travaux supplémentaires qui n'apparaissaient pas dans les devis : l'étanchéité des vitraux, la réfection des peintures des sacristies, et la réfection des peintures de deux pièces au presbytère avant l'arrivée de Michel Donon, installé à Rougegoutte comme prêtre modérateur le 6 octobre 1991.

Vitrification des sols

Il n'aurait pas été convenable de laisser les parquets en l'état quand la beauté se créait par ailleurs. Afin de ne pas augmenter le coût final de l'opération de rénovation, il a été décidé que nous exécuterions nous-mêmes les travaux de ponçage et de vitrification des parquets, d'autant que cette opération indispensable était facilitée à ce moment-là par l'absence des bancs.

Le lundi 22 juillet 1991, une quinzaine d'hommes avaient répondu à l'appel lancé ; les machines arrivaient ; les travaux commençaient. Ils se termineront le 26 juillet, y compris la

réfection des parquets des deux sacristies. La paroisse a payé la facture des fournitures, qui s'élève à 6.654,50 F.T.T.C.

Que tous ceux qui se sont associés à cette opération soient remerciés !

Les bancs

Le 5 juin 1991, les bancs avaient été enlevés de l'église et entreposés à l'usine Reydel jusqu'au 3 août 1991. Plus de 25 personnes ont accepté de venir nettoyer ce mobilier chez Reydel avant d'appliquer une teinte protectrice fournie par l'entreprise Nonnotte.

Ces travaux ont duré deux jours auxquels il faut ajouter la demi-journée de déménagement, le 5 juin 1991, et deux jours pour la remise en place. Que tous ceux qui se sont associés à cette opération soient remerciés !

Décoration et remise en place du mobilier

La phase finale approchait...

Sur les structures solides de la construction de l'église, le grand tableau de saint Georges du XIX siècle continue le rythme des vitraux et décore avec les 7 toiles de 1840 retrouvées le mur du fond de la tribune. Trois statues ont été remises, saint Georges sous la voûte de l'ancienne porte latérale sud, une vierge de procession sur l'autel latéral droit, une sainte Anne en bois dans les fonds baptismaux. La statue de la vierge qui se trouvait au-dessus de l'autel latéral sud a été placée sous la voûte de l'ancienne porte latérale nord. Deux anciennes consoles ont été remises dans le chœur comme supports des statues de saint Pierre et saint Paul. L'entreprise Nonnotte a rénové ces statues, les deux consoles et le tableau de saint Georges.

L'entreprise Besançon, menuiserie-ébénisterie de Belfort, a fabriqué les caissons et les consoles en chêne et a réalisé le panneau d'affichage pour un coût total de 17.200 F.T.T.C.

Des oeuvres contemporaines témoignent aussi de l'intérêt que l'on a voulu porter à l'art moderne : au baptistère, une toile de l'eau de Le Tournelin, achetée en 1967 et retrouvée à la cure; sur les pilastres, six bas-reliefs en pierre d'Agnès Descamps ; devant l'arc triomphal, au-dessus des deux oratoires de la Vierge, seront placées deux toiles d'Agnès Descamps de 1,95 m. sur 1,30 m., l'une à gauche, *Resurrexit*, l'autre à droite, *Rosa mystica*.

Coût des bas-reliefs : 12.000 F.T.T.C.

Coût des deux toiles : 30.000 F.T.T.C.

Coût des huit encadrements : 4.473 F.T.T.C.

Enfin, le travail de précision qui a consisté à recoller les anciens carreaux éclatés du dallage, et que l'on ne pouvait changer en raison bien-sûr de leur disparition du marché, a été effectué par M. Borean, de Perouse, de l'entreprise Carrelage Comtois de Montbéliard, pour un coût de 2.965 F.T.T.C.

Conclusion

Voilà ; ainsi une réalisation, je crois un peu exceptionnelle de par son importance et sa complexité, s'achève-t-elle. Profitant de cette étape de notre histoire locale, j'avais demandé à François Liebelin de présenter une synthèse historique des éléments en notre possession afin que nous percevions aussi bien que possible l'importance du patrimoine dont nous sommes aujourd'hui dépositaires.

Oui, nous sommes aujourd'hui des héritiers et demain, inévitablement, nous léguerons, à tous ceux qui nous suivront, cet héritage qu'au prix de nombreux efforts nous aurons dû embellir et faire fructifier.

Nous sommes des héritiers et notre premier devoir d'honnêteté est de le reconnaître ; nous vivons en effet dans un monde bâti grâce au travail des hommes, mais ce monde n'est pas fini ; il nous reste toujours à le parfaire. Profitant de ce qui existe, il nous faut, qui que nous soyons, avec notre besogne quotidienne, poursuivre les efforts fournis jusqu'à ce jour, afin d'opérer de nouvelles découvertes, dans le souci toujours d'améliorer, puisque du fait même de notre naissance, nous sommes investis de cette mission.

Grâce à un travail d'équipe, à une détermination commune et à un formidable élan de générosité, nous avons essayé de rendre belle l'église de Rougegoutte, comme le disait Racine :

*Belle, sans ornements, dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.*

Il fallait un jour que cette église recouvre la beauté, parce que la beauté est promesse de bonheur ; la beauté, c'est quelque chose de rare, de merveilleux que, dans le tourment de son âme, l'artiste extrait du chaos universel. Pourtant, quand elle est créée, il n'est pas donné à tous de la voir.

Certes, en effet, tout ce que nous avons fait ne pourra plaire à tout le monde ; il a fallu faire des choix, mais après avoir toujours écouté, mais aussi après avoir connu parfois l'angoisse de la conscience et les tortures de l'esprit, car nous poursuivions, chacun avec nos imperfections, un même but : la recherche de la beauté, qui est une source inépuisable de joie pour qui sait la découvrir. Mais cette recherche et cette découverte, chacun le sait, sont des chemins difficiles ; il faut du temps et du travail pour y parvenir et la perfection n'existe pas !

A présent, pour permettre à chacun, en sa qualité de co-héritier, de participer au financement de cette restauration, nous éditons avec François Liebelin et Michel Estienne, Directeur des archives départementales, cet opuscule sans ambition et sans prétention aucune ; pour conclure, j'adresserai encore de très sincères et chaleureux remerciements à François Liebelin, à Michel Estienne et à tous ceux qui ont participé à cette oeuvre commune.

Dire merci, c'est prendre conscience de l'importance des autres sans lesquels rien de grand, rien de beau, rien de bien ne se crée ; et dans cette réalisation oeuvre d'amour, comme dans l'amour maternel, du plus petit au plus grand, «chacun en a sa part et tous l'ont tout entier».

Remerciements

à Michel Barçon, responsable interdiocésain de la commission d'art sacré ;

à Dominique Boilley, architecte des bâtiments de France ;

à Christophe Cousin, Conservateur des Musées de Belfort ;

à Louis Desdames, pour tous les renseignements qu'il a bien voulu apporter ;

à Michel Estienne, directeur des archives départementales, pour les services rendus dans les recherches historiques et l'aide matérielle apportée pour l'édition de cette plaquette ;

à François Liebelin, Président de l'Association pour l'Histoire et le Patrimoine sous-vosgiens, pour le grand travail réalisé ;

à Raymond Viennot, pour son active participation

et à tous ceux, très nombreux, sans lesquels cette plaquette n'aurait pu être réalisée.